



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010360

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7022
N/REF : 5/01/2025 1H50 C:025301 I:07036
V/REF : Contrat N°007022 du 01/01/2010

SDC 'Le Chateau'
C/O REGIE BELLECOUR
29 RUE GASPARDIN
69002 LYON

IMMEUBLE : LE CHATEAU
8 COURS EUGENIE
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N8 -
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C GUINET

CONTROLE DE LA VMC
1 FOIS L'AN

NETTOYAGE DES GAINES VMC
1 FOIS TOUS LES 3 ANS

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Février de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 429,04

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 03/2008 Valeur : 97,4
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 6 gaine(s)Verticale(s) VMC	3 ANS	405,27	405,27



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010360

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 moteur(s) de V.M.C.	1/AN	188,08	188,08
TOTAL H.T.				593,35
T.V.A. a 10,00%				59,33
TOTAL T.T.C.En EURO				652,68

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.